

REGLEMENT EPREUVES TRAILS

Toute inscription aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® 2018 implique l'acceptation tacite du règlement suivant :

1. EPREUVE

Une course à pied chronométrée de pleine nature, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés. La distance des 4 épreuves trails de Paris Ile de France varie de 18km à 80km. Les trails se dérouleront en une seule étape, à allure libre, en un temps limité et couplé à des barrières horaires strictes.

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km
Date	Samedi 17 mars 2018			
Heure de départ	12h15	De 10h45 à 11h15 (par vagues)	De 10h00 à 10h25 (par vagues)	De 8h30 à 9h00 (par vagues)
% sentiers non bitumés	92%	90%	82%	90%
Dénivelé positif	1500m D+	900m D+	600m D+	400m D+
Lieu de départ	Ile de Loisirs de St-Quentin-en-Yvelines (78)	Château de Versailles (78)	Terrasse de l'Observatoire à Meudon (92)	Terrasse de l'Observatoire à Meudon (92)
Lieu d'arrivée	Paris (75) : Premier étage de la Tour Eiffel	Paris (75) : à proximité de la Tour Eiffel	Paris (75) : à proximité de la Tour Eiffel	Saint-Cloud (92) : Domaine National de Saint-Cloud

2. PARTICIPATION

Le trail est ouvert à toute personne, licenciée ou non dont l'âge minimum requis dépend de l'épreuve choisie.

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km
Né(e) avant le	31 décembre 1998	31 décembre 1998	31 décembre 1998	31 décembre 2000
Catégorie	Espoirs à Vétérans	Espoirs à Vétérans	Espoirs à Vétérans	Juniors à Vétérans

3. TRAILS EN SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle retenue pour les trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®. Sur le parcours, des zones de ravitaillement sont approvisionnées en boissons et nourriture à consommer sur place. Seule l'eau (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau.

Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque zone de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant. Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours en dehors des zones de ravitaillement prévues à cet effet.

Tous soins médicaux ou paramédicaux personnels sont strictement interdits. Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une personne autre qu'un concurrent régulièrement inscrit sur la course.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les conditions météorologiques peuvent être difficiles en mars (nuit, vent, froid, pluie ou neige). Un très bon entraînement et une réelle capacité d'autonomie personnelle sont indispensables à la réussite d'une telle aventure individuelle. Pour s'inscrire aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France®, il est fortement conseillé d'avoir déjà terminé au minimum :

- Pour le **Trail 80km** : un trail de 45 km
- Pour le **Trail 45km** : un trail de 30km
- Pour le **Trail 30km** : une course à pied de 15km

5. ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE

La participation aux trails de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® entraîne de facto l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la charte éthique de la course consultable avant la finalisation de votre inscription.

Chaque coureur doit disposer d'un contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets durant toute sa course. Il est à noter que le coureur pourra souscrire gratuitement à l'option "pochette déchets" lors de son inscription en ligne, pochette déchets qu'il se verra remettre lors du retrait des dossards de la course.

L'utilisation de ce contenant dédié exclusivement à la collecte des déchets est obligatoire durant toute la course sachant que des contrôles peuvent être effectués sur les parcours. Tout coureur pris en train de jeter sciemment ses déchets sur le parcours sera disqualifié.

Tout inscrit s'engage à emprunter dans leur intégralité les chemins balisés par l'organisation sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc durablement. Le non-respect de cette directive entraînera une disqualification du coureur.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque zone de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées en vue d'un tri sélectif des déchets par l'organisation.

Les participants devront respecter strictement le règlement de visite des sites suivants que les parcours de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® empruntent : l'Observatoire de Meudon, le Domaine national de Saint-Cloud et le Parc de l'Île Saint-Germain.

6. NOMBRE MAXIMUM DE PARTICIPANTS PAR COURSE

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km
Nombre maximum de participants	2500	2000	3500	4000

7. INSCRIPTION

7.1. Droits d'engagement pour participer aux épreuves de Trails

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km
Inscriptions avant le 31/08/2017	93€*	66€*	46€*	31€*
Inscriptions avant le 28/02/2018	100€*	72€*	52€*	37€*

(* dont 11€ d'adhésion 2018 à l'association Les Trailers de Paris IDF)

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site Internet de l'EcoTrail Paris Ile-de-France® : <http://www.traildeparis.com/>

Les paiements se font également en ligne à partir d'une plate-forme bancaire sécurisée.

Inscriptions closes pour les Trails au plus tard le 28 février 2018.

7.2. Certificat Médical

PROCEDURE POUR L'ENVOI DU CERTIFICAT MEDICAL :

Pour finaliser son inscription, chaque participant des **épreuves suivantes** : **Trail 80km**, **Trail 45km**, **Trail 30km**, **Trail 18km** devra **IMPERATIVEMENT** joindre en ligne (au moment de l'inscription) ou déposer sur son **compte membre** (possible jusqu'au 1er mars 2018)

- Soit son certificat médical daté de moins d'un an au jour de la course
- Soit une copie de son attestation de licence (FFA)

- Soit une copie de sa licence (FFTRI, FSCF, FSGT, UFOLEP)

Pour être valable, le certificat médical doit obligatoirement comporter la mention de "**non contre indication à la pratique du sport en compétition**" "**non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou athlétisme) en compétition**"

Aucun dossard ne sera délivré si le certificat médical valable n'a pas été validé par l'organisateur.

Afin de vous faciliter la tâche et d'éviter tout litige lors de sa validation, nous vous proposons de télécharger un modèle de certificat médical (que vous pourrez d'ailleurs réutiliser sur d'autres courses) :

[Cliquez ici pour télécharger le modèle de certificat médical](#)

Déposer mon certificat médical sur mon compte membre en [cliquant ici](#) .

Aucune autre licence ou attestation de licence ne sera acceptée **après le 1er mars 2018**. Une fois ce document validé par l'organisation, un email de confirmation vous sera envoyé pour confirmer votre inscription définitive.

En cas d'oubli ou passée la date du 1er mars 2018 ou sans accusé de réception du document en question, le coureur inscrit devra le présenter directement au retrait des dossards au "stand litige" les 15 et 16 mars 2018 sur le salon Destinations Nature. Attention, il n'y aura pas de remise de dossard le 17 mars 2018.

Pour les coureurs ayant souscrits à l'**option "dossard par courrier"** (la date limite pour bénéficier de l'option d'envoi dossard par courrier est le **25 Janvier 2018**) le dossier devra être complet au 2 février 2018. Si ce n'est pas le cas, le dossard ne pourra être envoyé et aucun remboursement ne sera envisageable.

Tout dossier d'inscription incomplet sera rejeté.

8. GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION AUX TRAILS

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement ou de transfert d'inscription pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue comme unique responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve, l'organisation déclinant toute responsabilité face à ce type de situation.

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation (10 euros). La garantie d'annulation a pour objet de permettre le remboursement des frais engagés (déduits du montant de la garantie d'annulation) pour l'inscription au trail dans le cas où le coureur y souscrivant demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- un accident ou une maladie grave entraînant un arrêt de travail supérieur à 3 jours
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation
- le décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.

Pour les personnes ayant souscrit à la garantie d'annulation et souhaitant annuler leur inscription, la demande devra être formulée par e-mail ou lettre recommandée avec accusé de réception. Elle devra être accompagnée du justificatif délivré par l'autorité compétente attestant la réalisation d'un des événements mentionnés dans l'article 8.

La demande de remboursement doit parvenir au plus tard dans les 10 jours qui suivent la manifestation. Les demandes sont traitées dans les deux mois qui suivent l'épreuve.

Il ne sera effectué aucun remboursement hors garantie annulation souscrite.

9. EQUIPEMENT POUR LES TRAILS

	Trail 80km	Trail 45km	Trail 30km	Trail 18km
OBLIGATOIRE (contrôles inopinés tout au long du parcours)	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1,5 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Lampe frontale, en bon état de marche avec piles de rechange - Brassard réfléchissant - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - « Espace » Contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1,5 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - « Espace » Contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 1 litre - Réserve alimentaire - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - « Espace » Contenant déchets 	<ul style="list-style-type: none"> - Gobelet personnel 15cl minimum - Couverture de survie - Téléphone mobile => mettre dans son répertoire les n° sécurité de l'organisation => ne pas masquer son numéro => ne pas oublier de partir avec des batteries chargées - Pièce d'identité - « Espace » Contenant déchets
Très fortement recommandé	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réserve d'eau minimum 0.5 litre - Réserve alimentaire - Casquette ou bandana ou bonnet - Pantalon, collant ou au minimum un corsaire couvrant en dessous du genou - Vêtements chauds indispensables en cas de conditions prévues froides - Veste imperméable permettant de supporter le mauvais temps - Une somme minimum de 20€ afin de pallier les imprévus
Conseillé (liste non exhaustive)	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes - Paire de chaussettes de rechange - Vêtements (maillot) de rechange, vaseline ou crème anti-échauffement - Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (minimum 80cm x 3 cm) 	<ul style="list-style-type: none"> - Gants - Sifflet - Paire de lunettes

L'utilisation des lecteurs MP3 et autres supports permettant d'écouter de la musique est tolérée par l'organisation.

Cependant, pour des raisons de sécurité évidentes, l'organisation déconseille fortement l'utilisation d'oreillettes pouvant nuire à l'écoute de son propre environnement pendant les épreuves. L'utilisation de ces supports est sous la responsabilité exclusive du participant.

10. DOSSARDS ET BRACELETS

Chaque coureur devra présenter une pièce d'identité avec photo au moment du retrait de l'enveloppe dossard en contrepartie de quoi lui sera remis son dossard accompagné d'un bracelet.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Le bracelet doit être porté au niveau du poignet en permanence pendant toute la durée de la manifestation. Le bracelet est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux navettes, bus, zone de ravitaillement, sanitaires et aires de dépôt et retrait des sacs.

11. PUCES POUR LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué grâce à un système de puces collées au dossard. Tous les inscrits se verront remettre un dossard avec une puce collée qui servira à mesurer le temps du participant sur la totalité de la distance. Des tapis de chronométrage seront installés sur les différents points du parcours. Un concurrent ne parcourant pas la totalité de la distance ne pourra être classé à l'arrivée. Le coureur s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Pour le **Trail 80km** uniquement, une puce électronique à accrocher au sac à dos est remise individuellement à chaque coureur en complément de la puce collée au dossard. Celle-ci devra être placée comme stipulé dans les consignes techniques. Chaque coureur est responsable de la bonne utilisation de la puce. Le coureur ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- non port de la puce
- perte de la puce
- dégradation de la puce
- port de la puce non conforme

12. SACS COUREURS POUR L'ARRIVEE

Chaque concurrent pourra amener son sac destiné aux affaires personnelles (vêtements de rechange, affaires de toilettes, ...) dont la capacité ne devra dépasser 20 litres. Une étiquette autocollante remise dans l'enveloppe du dossard devra être collée sur le sac.

Modalités pratiques :

Chaque concurrent pourra déposer son sac d'affaires personnelles sur les zones de départ aux horaires suivants :

- Trail 80km : entre 09h00 et 12h15
- Trail 45km : entre 09h00 et 10h30
- Trail 30km : entre 08h30 et 09h45
- Trail 18km : entre 07h00 et 08h15

Aucun sac coureur ne sera accepté par l'organisation le jeudi 15 mars et le vendredi 16 mars.

Les sacs sont ensuite acheminés par l'organisation à proximité des zones d'arrivée correspondantes.

Les sacs sont remis sur présentation du bracelet et du dossard :

- Pour le Trail 80km : jusqu'à 02h00 du matin le dimanche 18 mars
- Pour le Trail 45km : jusqu'à 20h30 le samedi 17 mars
- Pour le Trail 30km : jusqu'à 16h30 le samedi 17 mars
- Pour le Trail 18km : jusqu'à 13h30 le samedi 17 mars

Au-delà de ces horaires, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, auprès de l'organisation à Issy-les-Moulineaux.

Seuls les sacs respectant les modalités imposées par l'organisation seront acheminés. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeurs.

Tous les sacs doivent être retirés auprès de l'association dans un délai maximal de 30 jours à l'issue de la manifestation. Au-delà de cette période, le contenu de ces sacs sera donné à des associations caritatives.

13. SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Un poste de secours est implanté à chaque ravitaillement. Ces postes sont en liaison téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée de l'épreuve au PC course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Les médecins officiels sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve. Les secouristes sont habilités à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, pour des raisons allant toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il sera fait appel à la brigade de pompier, à ce moment-là, la direction des opérations mettra en œuvre tous moyens appropriés.

Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Elle pourra alors présenter un dossier auprès de son assurance individuelle accident personnelle.

Tout coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

14. KINESITHERAPEUTES, OSTEOPATHES ET PODOLOGUES

Des kinésithérapeutes, ostéopathes et podologues seront présents sur la zone d'arrivée ou à proximité de celle-ci pour apporter une aide aux coureurs après leur arrivée. L'accès aux soins n'est possible que pour les coureurs porteurs d'un bracelet. L'accès aux soins et leur nature sont laissés à l'appréciation du personnel soignant, notamment en fonction de l'affluence.

	Trail 80km			Trail 45km			Trail 30km			Trail 18km		
	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos	Kinés	Ostéos	Podos
	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON
Lieu du Poste de soins	Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Centre Sportif Emile Anthoine à proximité de la zone d'arrivée			Sur la zone d'arrivée		
Ouverture Poste de soins	19h00			14h00			12h00			09h30		
Fermeture Poste de soins	01h30			21h00			16h30			13h00		

15. POSTE DE CONTROLE ET ZONES DE RAVITAILLEMENTS

Des zones de contrôle « volants » sont mises en place à plusieurs endroits sur le parcours des courses. Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation et les moyens de contrôle seront spécifiés aux participants lors du briefing d'avant course le 17 mars 2018 établi 15 min avant l'heure de départ de chaque course.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux zones de ravitaillement. Le carnet de route identifiera la liste précise des points de ravitaillement. Les points de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et/ou nourritures à consommer sur place et en eau plate afin de remplir sa poche ou sa gourde.

IMPORTANT : Aucun gobelet ne sera distribué sur les ravitaillements.

16. TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal des épreuves, pour la totalité du parcours, est fixé à :

- Trail 80km : 12h45
- Trail 45km : 08h15
- Trail 30km : 05h00
- Trail 18km : 04h00

Les heures limites de départ (barrières horaires) des zones de ravitaillement seront définies et communiquées dans le carnet de route.

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, soins...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir de la zone de ravitaillement avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée à la zone de ravitaillement).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard, sous sa propre responsabilité et en autonomie complète.

Il ne pourra alors en aucun cas être considéré comme « Finisher »

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires en liaison avec les préfetures concernées.

17. DOUCHES

Il est possible pour les participants du Trail 80km, du Trail 45km et du Trail 30km (« Finisher » ou non) de prendre une douche à Paris au Centre Sportif Emile Anthoine (Paris 7^{ème}).

18. ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur une zone de ravitaillement. Il doit alors prévenir le responsable de la zone qui récupère le dossard et la puce du coureur abandonnant. Le coureur conserve son bracelet car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, ravitaillement, salles de soins...

Un coureur ayant abandonné prévient systématiquement et obligatoirement le PC course (par téléphone ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route et sur le dossard). Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste en fonction des règles générales suivantes :

- Des bus sont disponibles au départ des communes indiquées sur le carnet de route pour rapatrier sur la zone d'arrivée les coureurs ayant abandonné.
- Les coureurs qui abandonnent sur un autre poste de secours mais dont l'état de santé ne nécessite pas d'être évacués doivent regagner au plus vite et par leurs propres moyens le point de rapatriement le plus proche. En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt

partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement dans les meilleurs délais possibles des coureurs arrêtés.

- En cas d'abandon avant un point de ravitaillement et de retour en arrière, lors de la rencontre avec les serre-files, ceux-ci récupéreront le dossard et la puce. Le coureur ne sera alors plus sous le contrôle de l'organisation. Il devra alors prévenir par tout moyen le PC course de son bon retour (par tél ou par SMS au n° spécial indiqué sur le carnet de route)

19. PENALISATION – DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à vérifier le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect du règlement (identité des coureurs, respect des sites, de l'éthique, les assistances ou accompagnements illicites, dossard non visible sur l'avant en permanence...).

Des pénalités de temps seront attribuées par les contrôleurs aux coureurs dont le matériel obligatoire manque, suivant le tableau récapitulatif ci-dessous:

Matériel obligatoire	TRAIL 80km	TRAIL 45km	TRAIL 30km	TRAIL 18km
Réserve d'eau 1,5L	2min	2min	-	-
Réserve d'eau 1L	-	-	2min	-
Gobelet 15cl	30sec	30sec	30sec	30sec
Lampe frontale	2min	-	-	-
Couverture de survie	2min	2min	2min	X
Téléphone mobile	2min	2min	2min	2min
Contenant déchets	1min	1min	1min	1min
AUCUN MATERIEL	Disqualification	Disqualification	Disqualification	Disqualification

Tout coureur n'étant en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette décision.

Pour le **Trail 80km**, l'affichage ou l'exhibition de marques, sponsors, ou partenaires étant strictement interdit dans l'enceinte de la Tour Eiffel, l'organisateur est en charge de faire respecter cette règle. De ce fait, son non-respect entraînera une disqualification immédiate et irrémédiable. De plus, le concurrent concerné ne pourra prétendre s'inscrire aux futures éditions de l'EcoTrail Paris Ile-de-France[®].

Une pénalisation minimum d'une demi-heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent. Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de:

- port du dossard non-conforme,
- non présentation d'une pièce d'identité ou présentation d'une pièce d'identité ne correspondant pas à celle du dossard porté
- non port du bracelet,

- non-respect du code de la route sur les parties du parcours empruntant la voie publique,
- non-respect des consignes données par le poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'une zone de ravitaillement au-delà de l'heure limite,
- non-assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des zones officielles de ravitaillement,
- non-respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- affichage et exhibition, sous n'importe quelle forme, de marques, sponsors, ou partenaires, dans l'enceinte de la Tour Eiffel,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolitesses ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,
- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve,
- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage.

20. RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 72 heures après la mise en ligne des résultats provisoires sur le site de l'événement.

21. CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée des trails. Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate. Tout contrôle positif entraînera l'exclusion à vie des épreuves organisées par les Trailers de Paris Ile de France.

22. JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- du Président des Trailers de Paris,
- de l'organisateur,
- du directeur de la course,
- du coordinateur responsable de la sécurité,
- du responsable de l'équipe médicale,
- des responsables des zones de contrôle concernées,
- ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur tous les litiges ou disqualifications survenus durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

23. MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES ; ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météo trop défavorables (forte dépression avec d'importantes quantités de pluie et de neige, fort risque orageux...), le départ peut être reporté de deux heures au maximum, au-delà, la course est annulée.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours, voire de modifier les barrières horaires. L'annulation, le report ou la modification de la course n'ouvrent droit à aucun remboursement d'inscription.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course, l'organisateur et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'organisation.

24. ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

25. CARNET DE ROUTE

Un descriptif détaillé du parcours est fourni au moment de la remise des dossards. Il comprend les informations pratiques telles que les heures limites de passage, les lieux de ravitaillements, les postes de secours, les postes de soins, ainsi que les lieux d'accès pour les accompagnateurs. Ce carnet sera donné en un seul exemplaire exclusivement aux inscrits.

26. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Seuls les coureurs franchissant la ligne d'arrivée seront classés. Aucune prime en argent n'est distribuée ; tous les coureurs « Finisher » recevront la même dotation spécifique. On entend par « Finisher » tous les participants ralliant la ligne d'arrivée avant l'ultime barrière horaire.

Un classement général homme et femme et un classement pour chaque catégorie homme et femme seront établis sur la base du temps officiel : Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes du classement général, ainsi que le premier de chaque catégorie recevra un trophée et/ou un lot. Le classement général et par catégorie ne peuvent être cumulés. Les récompenses par catégorie seront envoyées par l'organisation à la suite de l'événement.

27. SOUTIEN

Dans le cadre des valeurs de solidarité et de protection de l'environnement de l'EcoTrail de Paris Ile-de-France®, il a semblé naturel à l'organisation d'y associer des projets environnementaux et solidaires. De ce fait, il a été décidé qu'une partie des droits d'inscription de chaque participant des différentes épreuves serait reversé à des organismes sur des projets bien définis :

- **Trail 80km** : Réhabilitation d'un site en Partenariat avec l'Office National des Forêts,
- **Trail 45km** : Restauration du buste en Partenariat avec le Château de Versailles
- **Trail 30km** : Projet environnemental en Partenariat avec le Domaine National de Saint-Cloud,
- **Trail 18km** : Aide à l'insertion de 13000 jeunes dans la société en partenariat avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil.

28. DROITS A L'IMAGE

Par sa participation aux trails, chaque concurrent autorise expressément EcoTrail Organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre des trails en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

29. CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à l'EcoTrail Paris Ile-de-France®. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association les Trailers de Paris et de la SAS Eco-Trail Organisation. Conformément à l'article 34 de la loi 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données nominatives vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'association Les Trailers de Paris, 15 Sentier des Tricots – 92130 Issy les Moulineaux ou à la SAS EcoTrail Organisation - 33, rue du Général Leclerc, 92130 Issy-les-Moulineaux.